

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES:

Identifiant (N° étranger): 9922018055

N° de la demande : 2501202210250688622

DATE D'ÉMISSION: 25/11/2022

Nom de naissance : GOMES

Nom d'usage: Prénom: JUAN

Né(e) le : 01/05/1999 A: BRASILIA, BRESIL

Nationalité : BRÉSILIENNE

Adresse : 4 RUE PRINCIPALE 4C 25500 LES FINS FRANCE



Le 25/11/2022, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour temporaire, valable du 25/11/2022 au 24/11/2023 portant la mention Etudiant- élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 255 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

